



EDIKASYON NASYONAL : REVELASYON !

- Page 1 : Editorial / - Page 2 : Victoires des contrats aidés et non-titulaires / - Page 3 : Emploi, Mouvement FPMA et Hors classe / - Pages 4-5-6 et 7 : Bilan Congrès : Thème introductif - Thème 1 - Thème 2 - Thème 3 - Thème 4 - Encart ISG - Premier congrès / - Page 8 : 1er mai

Editorial

Un projet ambitieux pour la jeunesse et les personnels !

Le congrès national du SNES-FSU vient de s'achever. Il a permis de réactualiser les ambitions de notre syndicat et de porter le projet de nos revendications pour les deux années à venir.

Pendant ce temps, le gouvernement était remanié. Le nouveau premier ministre Manuel VALLS, a jeté les bases d'un tournant radical vers la rigueur, malgré la continuité apparente à l'Éducation Nationale, avec le remplacement de Vincent Peillon par Bruno Hamon, mais la conservation intacte de l'ensemble du cabinet.

Cependant, à peine installé à Matignon, le premier ministre a annoncé le maintien du gel du point d'indice pour les fonctionnaires jusqu'à la fin du quinquennat, de même que celui des pensions de retraites jusqu'à l'automne 2015 au moins.

D'un coup, vingt millions de français (15 millions de retraités et 5 millions de fonctionnaires) voient leur pouvoir d'achat lourdement amputé. Pour les enseignants, dont la dernière revalorisation date de 1989, c'est un véritable casus belli ! D'autant que la rénovation du statut entamé par le précédent ministre Peillon n'a pas donné satisfaction sur l'ensemble des revendications du SNES-FSU.

Le SNES-FSU continue de défendre un projet ambitieux pour l'école, il porte l'idée que l'avenir de la jeunesse ne peut passer que par une éducation de qualité, c'est à dire avec des enseignants bien formés, et concepteurs de leur enseignement. Au-delà, ce sont les conditions de travail qui doivent être fortement améliorées et à l'heure où les négociations sont en cours au ministère sur l'avenir de l'éducation prioritaire, le SNES-FSU Guadeloupe porte d'autant plus fermement la demande d'un plan d'urgence avec classement de l'ensemble de l'académie en éducation prioritaire !

Le SNES-FSU Guadeloupe, poursuit dans le même temps la défense des droits de tous les personnels. Ainsi, notre organisation syndicale a obtenu coup sur coup deux grandes victoires en première instance devant les tribunaux de Basse Terre contre le rectorat de Guadeloupe : dans un premier temps pour quatre contrats aidés, puis pour des non-titulaires. Quand le rectorat refuse de céder devant l'évidence de la loi, et devant les actions collectives, notre organisation syndicale sait s'appuyer sur un service juridique très compétent pour poursuivre l'action devant les tribunaux.

Le SNES-FSU Guadeloupe poursuit l'action collective en cette fin d'année, dans le cadre des différentes commissions (hors classe, mutations...), avec ses commissaires paritaires pour faire respecter la loi et l'intérêt des collègues face à l'arbitraire !

C'est pourquoi le SNES-FSU Guadeloupe a pris pleinement part au premier mai unitaire qui s'est tenu à Fouillole.

Guillaume MARSAULT

- Page 9 : Spécial non-titulaires / - Pages 10 et 11 : Etre non-titulaires... / - Pages 12 et 13 : La rémunération des non-titulaires / - Pages 14 et 15 : Dispositif de titularisation / - Pages 16 et 17 : CAPES interne et réservé / - Pages 18 et 19 : Accès au CDI et non-emploi / - Page 20 : Le secteur Juridique





Contrats aidés et non titulaires, deux victoires contre le Rectorat

Les tribunaux de Basse Terre viennent de condamner par deux fois le rectorat de Guadeloupe en première instance. C'est une grande victoire pour le SNES-FSU qui a soutenu dès le départ les contrats aidés et les non-titulaires qui ont dû utiliser l'instrument judiciaire pour faire valoir leurs droits.

Depuis 2007, sous l'impulsion de Frédéric Régent, la FSU s'est engagée dans l'action avec les collègues en contrat aidé. Les premières mobilisations ont permis d'obtenir le renouvellement de la plupart des collègues sur leur poste, et le respect de certaines procédures, par exemple en ce qui concerne les congés payés.

Le mouvement a ensuite pris beaucoup d'ampleur dans la foulée de la grève générale de 2009, avec la création d'un collectif « LKP Contrats Aidés et Précaires » avec la CGTG. Nous avons été jusqu'à 500 dans les rues, à Basse-Terre comme à Pointe-à-Pitre. Le problème de la précarité, y compris dans les établissements scolaires, est devenu une question cruciale. Les nombreuses collègues mobilisées ont obtenu un renouvellement supplémentaire de 2 ans, ainsi que d'autres avancées. Par exemple, les chefs d'établissement ont dû renoncer à leur imposer abusivement des heures supplémentaires au prétexte d'un « rattrapage des vacances ».

Depuis 2011, il n'y a pas eu de mobilisation massive des salariés en contrat aidé. Mais le rectorat a retenu la leçon, et s'est mis en conformité avec la loi : désormais, toute personne qui entame un contrat de ce type commence immédiatement un plan de formation personnalisé qui lui permet d'avancer dans son parcours professionnel.

Certaines des salariées mobilisées au cours des années précédentes ont décidé de porter plainte auprès du tribunal des Prud'hommes. À Basse-Terre, le tribunal a déjà tranché : il demande au rectorat de réintégrer les quatre collègues en contrat à durée indéterminée, et accorde à chacune d'entre elles plus de 40 000 € de dédommagements. À Pointe-à-Pitre, la décision du tribunal sera rendue fin mai.

Le Tribunal administratif de Basse-Terre a quant à lui condamné le rectorat de la Guadeloupe pour des non-titulaires enseignants. Depuis de nombreuses années, le SNES-FSU Guadeloupe dénonce la gestion calamiteuse des personnels non titulaires, notamment pour l'accès au CDI : non respect des textes de loi (loi de 2005, loi de 2012), détournement de la loi régissant le statut de la fonction publique d'État en ayant systématiquement recours au fameux article 6.2 (besoin occasionnel ou saisonnier), applications d'interruptions injustifiées et abusives dans le seul but d'écarter les potentiels ayants droit. Ainsi, de très nombreux collègues exerçant depuis de longues années se sont vus refuser l'accès au CDI.

Cependant, faisant fi des intimidations et pressions de tout genre ; non renouvellement de contrat, licenciement abusif, quelques collègues, épaulés par le service juridique du SNES ont eu le courage de saisir le Tribunal Administratif de Basse-Terre : YO TE NI REZON

Le Tribunal Administratif de Basse-Terre vient de condamner les pratiques illégales du rectorat de Guadeloupe et l'a enjoint de réintégrer les intéressés en CDI avec reconstitution de carrière et versement d'indemnités correspondant à l'intégralité des rémunérations qu'ils auraient dû percevoir.

Le rectorat, pendant trop longtemps, a considéré les salariés précaires comme des « bouche-trous » sans aucun droit. Même si le problème de la précarité dans l'Éducation nationale n'est toujours pas réglé, les résultats obtenus montrent que la mobilisation porte ses fruits.

Delphine PRUDHOMME, Mylène TERRO, Wuddy MAKAIÀ

EMPLOI ET MOUVEMENTS...

Mouvement intra académique

Globalement nous aurons le même barème que le mouvement intra 2013. Nous avons observé un retard à l'ouverture du serveur. Les barèmes ne sont pas calculés immédiatement à la fin de la saisie des vœux. Les commissaires paritaires du snes seront vigilants sur ce calcul des barèmes comme chaque année. Nous vous demandons de nous contacter en cas d'erreur ou de difficulté à obtenir la correction de votre barème. Cette année l'administration rectorale s'est engagé à ne pas communiquer de résultat avant la FPMA. Le décret d'application l'ISG de remplaçant l'IPSI n'est pas encore connu. De façon non officielle il nous a été dit que les modalités qui seront appliquées seront proches de celles de l'ancienne indemnité.

CALENDRIER DES OPERATIONS POUR LE MOUVEMENT INTRA

CORPS	Date GT	Date CAPA/FPMA	Date AJUFA
AGREGES/CERTIFIES	Mercredi 7 mai 2014	Mardi 3 et jeudi 5 juin 2014	19 et 20 juin 2014
COP	Lundi 12 mai 2014	Mardi 3 juin 2014	
CPE	Lundi 12 mai 2014	Mardi 3 juin 2014	
PEGC		Mercredi 14 mai 2014	

Rappel sur la contestation de notation administrative

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de signer son avis de notation. La signature signifie simplement que vous avez eu connaissance de la note proposée par votre chef d'établissement. Vous avez deux mois pour contester cette notation après avoir eu une entrevue avec votre chef d'établissement. En cas de difficultés vous pouvez vous faire accompagner par un représentant syndical, et n'hésitez pas à nous contacter.

Liste d'aptitude des certifiés

Cette année 27 dossiers ont été présentés par les collègues (1 PEGC 23 PE et 3 PLP). Un dossier est arrivé hors délais (attention aux dates de dépôt qui se situent généralement entre mi février et mi mars). De ces dossiers 18 sont non recevables car les conditions d'âge, de service ou de diplôme ne sont pas remplies. 9 dossiers ont donc été étudiés. Malgré l'excellence de ces dossiers 3 seulement ont été retenus par l'administration sous couvert de l'impossibilité d'emploi dans certaines matières. Cette vision administrative nuit aux possibilités de promotion des collègues. Le SNES bataille avec force afin de faire changer cette vision de l'administration et ainsi donner plus de chance aux collègues d'obtenir des promotions.

Ulysse CREANTOR

Hors Classe certifiés, injustices et inéquités servent de référence !

La CAPA pour le tableau d'avancement à la hors classe certifiés s'est tenue le 5 mai 2014. Refusant tout dialogue social en n'organisant pas de groupe de travail sur le barème, l'administration rectorale a maintenu le barème exclusivement au mérite prévu sous l'ère Sarkozy. Sans surprise, les collègues les plus anciens au 11ème échelon, qui devraient être favorisés selon la circulaire nationale, ont été proprement exclus du tableau d'avancement.

À l'arrivée seuls la moitié des 11ème échelon sont promus. Sur 100 promus pour l'académie, 14 sont au 9ème échelon, 35 sont au 10ème échelon, et 51 au 11ème.

Les élus du SNES-FSU Guadeloupe ont dénoncé les multiples injustices de ce tableau d'avancement, en particulier dans les avis exceptionnels distribués par les chefs d'établissement et les IPR qui sont discriminants pour l'attribution de la hors classe certifiés.

Les chefs d'établissement ont distribué 4 fois plus d'avis exceptionnels que les IPR, ce qui crée une première distorsion. Cependant pendant que le proviseur du lycée Chevalier de Saint Georges trouvait 50% de collègues exceptionnels, les chefs d'établissement de Matélie Goyave, Baclet St louis, général de Gaulle Moule, grand bourg, n'en ont trouvé aucun. Quatre équipes pédagogiques ont donc été punies.

Les mêmes distorsions se retrouvent entre les disciplines. Pendant que 25% des collègues de documentation sont exceptionnels, 1,8% des collègues de Lettres Modernes seulement ont reçu un avis exceptionnel.

Ces distorsions génèrent des injustices, en proportion des promouvables, deux fois plus de collègues en éducation musicale ou en économie gestion sont promus qu'en Lettres Modernes ou Sciences Physiques.

Les demandes des élus du SNES-FSU de rééquilibrage disciplinaire n'ont pas été entendues, mais l'administration a décidé en séance, sans discussion préalable d'aggraver les injustices, en sortant du tableau d'avancement des collègues qui n'avaient pas des avis suffisants. Ainsi, deux collègues biadmissibles au 10ème échelon ont été remplacés par d'autres collègues plus jeunes, mais plus "méritants" au regard de l'administration !

Christian VELIN et Guillaume MARSAULT

Plus d'éléments statistiques sur notre site académique <http://guadeloupe.snes.edu>

BILAN DU CONGRES

THEME INTRODUCTIF



THEME 1 DUCOLLEGE AU LYCEE, UN TREMLIN VERS LA REUSSITE



Les outre-mers prennent toute leur place :

Le congrès national du SNES-FSU a inauguré une nouveauté cette année à Marseille en mettant en place un thème introductif destiné à la presse et au grand public pour synthétiser et diffuser le projet et l'ambition du SNES. Ce texte synthétique qui reprend différents éléments des quatre thèmes de congrès cherche à mettre en valeur les éléments clé de notre projet.

Dans ce cadre, outre une analyse de la situation politique, ce sont les éléments phare du projet qui ont été mis en avant. En première place, le SNES-FSU a placé l'élévation de la scolarité obligatoire à 18 ans, en relançant en particulier l'éducation prioritaire, mais aussi la nécessité

d'une amélioration des conditions de formation des enseignants et d'une revalorisation immédiate des salaires, le développement des alternatives économiques et sociales et l'urgence de tout mettre en œuvre pour parvenir à une unification syndicale, tout en améliorant la communication.

Dans ce thème introductif, la présence des outre-mers apparaissait comme une nécessité. Une intervention coordonnée des quatre départements ultra-marins à l'initiative de notre section académique a permis de mettre l'accent sur les difficultés des outre-mers et par conséquent sur l'urgence d'y développer l'éducation prioritaire.

Guillaume MARSAULT

Les gouvernements qui se sont succédés depuis une dizaine d'années ont sacrifié l'Ecole sur l'autel de conceptions libérales qui mettent de plus en plus en concurrence les élèves, les personnels et les établissements. Dans ce contexte de déréglementation où le principe d'égalité est battu en brèche, nous assistons désormais à l'externalisation et la privatisation du traitement de la difficulté scolaire.

Pour le SNES, le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être améliorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée, notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d'ordre budgétaire.

Les passages en Sixième, en Seconde et dans le supérieur, étant des continuités-ruptures qui jalonnent la scolarité des élèves, une réflexion commune des enseignants des écoles, collèges et lycées doit être envisagée pour permettre une meilleure compréhension des besoins des élèves ainsi qu'un enrichissement réciproque des pratiques. Il apparaît donc indispensable de travailler particulièrement à l'articulation des programmes. C'est pourquoi le SNES demande un bilan de l'ensemble des programmes scolaires du collège et du lycée, réalisé notamment par les enseignants.

Enfin, le SNES réaffirme que le brevet des collèges et le baccalauréat doivent être organisés avec des épreuves terminales nationales, de façon à mettre les élèves en situation d'égalité face au diplôme.

Mylène TERRO

THEME 2 DE L'AMBITION POUR LES PERSONNELS ET NOS METIERS



Lors de nos congrès, nos amendements ont porté sur des points essentiels pour l'avenir de nos métiers et du système éducatif. Nous agissons pour qu'un plan de titularisation de tous les contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation soit respecté. Nous demandons à ce que des dispositions soient prises afin que les modalités de la loi Sauvadet soit améliorées en élargissant l'accès aux recrutements réservés et l'accession effective au CDI pour les contractuels ayant droits... Nous dénonçons les dégradations des conditions de travail qui continuent de s'amplifier : la hausse des effectifs par classe (solution trouvée pour supprimer des postes) rend difficile les enseignements et la gestion de classe. Nous actons la suppression de la clause du butoir et contestons le non renouvellement de la prime d'entrée dans le métier.

THEME 3 PENSER DES ALTERNATIVES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE



Ce thème est traversé par de nombreux questionnements dont l'ambition est d'inscrire l'éducation, champ de syndicalisation du SNES-FSU, dans la société qui l'entoure, pour proposer un projet éducatif ambitieux qui s'articule dans une société que nous désirons.

Le constat préalable des attaques libérales contre les services publics, et contre l'État providence en général, ont servi de support à articuler un nombre important de revendications que l'on peut regrouper comme les acquis sociaux issus du programme du Conseil National de la Résistance (défense des retraites, de la sécurité sociale).

Nous interviendrons pour que les lauréats des concours 2013 bénéficient de cette amélioration du reclassement. De plus, nous réaffirmons la nécessité d'affecter les fonctionnaires stagiaires sur le service de leurs tuteurs, et rappelons notre attachement à des critères nationaux transparents et objectifs pour des barèmes de promotion, excluant l'arbitraire des chefs d'établissement, des IPR ou des recteurs.

La gestion des enseignants, CPE et CO-Psy doit donner lieu à un cadrage nationale. Les CCP doivent cesser d'être des chambres d'enregistrement en matière de réemploi, d'affectation, des droits à congés... Le SNES exige que les contrats (CDD) pourvus pour un emploi vacant soit d'une durée de douze mois consécutifs et que les discriminations pour raison de l'état de grossesse des agents, s'arrêtent !

Wuddy MAKAIA

Plus avant, c'est dans ce thème que les revendications concernant les femmes prennent toute leur place et malgré un vote majoritaire lors du congrès académique, notre délégation n'a pu faire intégrer dans les textes la féminisation de l'ensemble des textes de congrès. Notre congrès académique avait voté dans ce thème un soutien massif aux collègues en lutte du lycée de Baie Mahault pour préserver les postes, ainsi qu'une motion de soutien aux camarades de la CGTG, victimes de répression syndicale.

Guillaume MARSAULT

SUITE DU BILAN

THEME 4 POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF, PORTEUR D'ESPOIR ET MOTEUR DE PROGRES SOCIAL



Le dernier thème du congrès est consacré traditionnellement à l'avenir du syndicalisme et à l'amélioration du fonctionnement syndical. La première partie s'appuie sur un bilan du mouvement syndical sur les dernières années.

L'analyse de la faiblesse du mouvement syndical face à la puissance des attaques a découlé sur la nécessité impérieuse de renforcer le syndicalisme dans le public et le privé. Dans ce cadre, les débats se sont portés sur l'unification syndicale et un long questionnement sur ces modalités. Si le SNES a clairement tranché l'impossibilité de s'allier avec des organisations syndicales qui ont accompagné les réformes libérales comme l'UNSA, il a par contre laissé toutes les opportunités pour une unification syndicale avec la CGT ou toute autre organisation comme Solidaires qui en ferait la demande.

Notre délégation académique est intervenue sur la deuxième partie concernant le développement et l'amélioration de la communication, en particulier par le biais des réseaux sociaux pour élargir l'audience de nos publications. D'autre part, la nécessité de développer les supports audiovisuels ont aussi été intégrés comme des modalités nécessaires pour améliorer notre visibilité dans le champ syndical, et préparer au mieux les élections professionnelles.

Guillaume MARSAULT



Indemnité de Sujétion Géographique (I.S.G)

Lors de ce congrès, le SNES a dénoncé le gel de la valeur du point d'indice. La réduction de la dépense publique de 50 Mds en trois ans, et les diverses hypothèses évoquées sur les traitements des fonctionnaires (gel des promotions, augmentation des contributions,...) doivent être combattues fermement.

Le SNES demande une augmentation de l'indemnité spécifique de la vie locale (ISVL) à la hauteur des nécessités dans les pays sur la base de la revendication des personnels.

A Mayotte, en Guyane, à Saint Martin et à Saint Barthélémy, le SNES estime que maintenir l'attractivité, la nouvelle Indemnité de Sujétion Géographique (I.S.G) doit être versée à tous les titulaires mutés dans ces collectivités d'Outre-mer.

- A Mayotte, la majoration pour conjoint et enfant devrait être perçue indépendamment de la présence sur le territoire. Enfin la totalité de l'ISG doit être versée en 2 ans et fiscalisée de manière équitable.

- A Saint Barthélémy, l'ISG doit être portée au niveau de Saint Martin.

A terme le coefficient de majoration du traitement de Mayotte doit atteindre 1,53 et 1,40 à l'instar de la référence "océan indien" de la Réunion.

PREMIER CONGRES

Actu... CPE



Le temps devient menaçant pour l'ensemble de la fonction publique. Depuis 2010, le point d'indice, qui sert de base de calcul des salaires des fonctionnaires, est gelé et le restera jusqu'en 2017. Les quelque 5.5 millions de fonctionnaires contribueront activement à l'effort d'économie de la nation. Oui, mais, que reste-t-il du pouvoir d'achat ?

Pour l'heure, les deux possibilités d'augmentation de salaire qui nous restent sont un changement d'échelon et l'accès à la hors classe. Mais, là aussi, la gestion administrative transpire la rigueur.

Les commissaires paritaires restent plus que vigilants pour vérifier que cette gestion s'effectue dans le respect des textes. Le combat syndical que mène le SNES est gagnant !

Nous avons obtenu que le passage à la hors classe, du corps des CPE et Copsy, rattrape celui des certifiés. 7% des candidats éligibles entre le 9e et 11e échelon passeront à la hors classe.

Le rattrapage a été effectué très tard en fin d'année scolaire 2012/2013 et 8 collègues ont accédé à la hors classe. Ce taux sera reconduit cette année. Le SNES milite pour une priorité au passage à la hors classe des collègues du 11e échelon.

Trop de collègues CPE bataillent sur le terrain avec leurs chefs d'établissements sur les conditions de travail et précisément sur leur interprétation personnelle de l'ARTT !

Je vous communique deux textes très instructifs sur tous ces sujets sensibles posés à la DPE et au DRH de Versailles, qui expliquent la RTT des CPE aux chefs d'établissements.

Vous pouvez accéder au premier texte avec le lien suivant :

<http://i-dpe.adc.education.fr/accueil/debut.htm>

Les deux textes ont été publiés au JO numéro 212 du 11 septembre 2002.

Ces textes apportent des réponses précises sur :

- L'organisation de l'année : le nombre de semaines de travail
- L'organisation de la semaine de travail : contenu des 35 heures, le contenu des 4H par semaine laissées sous la responsabilité des agents pour l'organisation de leurs missions, la durée de la semaine de travail et de la semaine de permanence.
- L'organisation de la journée de travail
- La prise en compte du temps de pause
- Les astreintes

Si vous n'arrivez pas à obtenir ces deux textes, envoyez moi un message à : eric.brudey@orange.fr et je vous les enverrai.

Le congrès national du SNES à Marseille fut une semaine très intense et riche, particulièrement pour ma collègue Copsy et moi-même, néophytes en la matière !

Sorti de notre enclavement naturel ilien, gommé en partie par internet et autres médias, vous prenez encore plus conscience de la force syndicale que représente le SNES. Cette véritable force de lutte et de propositions additionnée à d'autres syndicats affiliés représente un contre-pouvoir incontournable. Réunions de travail intense et soutenu qui ont eu raison de notre résistance naturelle à une telle cadence. En marge de toutes les assemblées plénières et réunions de travail, les différents corps se sont retrouvés pour échanger et réfléchir sur nos problématiques et mandats du SNES. Pour les CPE, les discussions se sont focalisées sur les conditions de travail et la réécriture de la circulaire de 1982. Grâce aux interventions du SNES, l'intégration progressive des CPE dans l'équipe élargie de direction et la dérive sécuritaire, souhaitées subtilement par un syndicat de personnel de direction, sont définitivement écartées.

Les élections professionnelles d'octobre arrivent vite et j'ai déjà proposé et sollicité certains d'entre vous pour constituer la liste des candidats. N'hésitez à me contacter pour échanger sur ce sujet.

Eric BRUDEY

WOULO POU 1^È MÈ 2014 !

Le 1^{er} Mai, les travailleurs du monde entier commémorent la journée internationale de lutte des travailleurs, instaurée depuis 1890 afin de réclamer la journée des huit heures. Ils profitent de ce moment pour faire le bilan des luttes menées et tracer des perspectives.



A.N.I. et PACTE DE RESPONSABILITÉ : DES CADEAUX AU PATRONAT.

Ce 1^{er} Mai se déroule dans un contexte où les politiciens, à la solde des capitalistes ont promis dans toutes les communes, période électorale oblige, monts et merveilles à la population : créations d'emplois, baisse du chômage, baisse des impôts, investissements à tout bout de champ, insertion de la jeunesse, prise en charge des personnes âgées ... Il y a deux ans, François HOLLANDE président actuel de la France promettait dans une litanie de « Moi Président de la République ... » de se battre contre le monde de la finance ennemi invisible selon lui.

Aujourd'hui c'est ce même François HOLLANDE qui pactise avec ses amis de la finance et du patronat au détriment des travailleurs et des plus pauvres.

En témoin L'Accord National Interprofessionnel (ANI) qui remet en cause les garanties du code du travail et des conventions collectives notamment en facilitant les licenciements.

L'âge de départ à la retraite est sans cesse reculé. L'exclusion, la pauvreté et la misère progresse.

Dernière trouvaille du Gouvernement HOLLANDE : le pacte de responsabilité qui donne plus de 30 milliards d'euros d'exonérations aux patrons financés par la destruction des emplois publics et la dislocation des services publics.

En Guadeloupe, tout est fait pour supprimer l'accord BINO par le non respect de l'article 2 (la base de référence est le salaire de base) et la remise en cause de l'article 5 (clause de convertibilité).

SENDIKALIS PA KRIMINÈL ! RÉPRÉSYON AWA !

Face aux attaques de l'État et du patronat, les travailleurs s'organisent et luttent. C'est le cas des travailleurs de la commune de Deshaies, de Jocelyn Pinard en grève de la faim depuis plus d'un mois pour réclamer justice et réparation au groupe TOTAL. C'est le cas de nombreux délégués syndicaux comme Elie Varioux. C'est le cas aussi des travailleurs de BMW, de ceux de Maurice Selbonne et Beauperthuy, ... La seule réponse de l'État colonial : La répression. Jugez-en :

- Des travailleurs et la CGTG sont traînés devant les tribunaux par les révisionnistes du centre commercial Milenis qui ont construit leur fortune sur l'esclavage.

- Un cadre hospitalier poursuit des syndicalistes après huit années, pour une soit disant séquestration opérée lors d'une grève.

- Le secrétaire général adjoint de l'UGTG Charly LENDO est traduit devant les tribunaux pour homicide involontaire indirect. Il est tenu pour responsable de la mort accidentelle d'un jeune motard en 2009, lors des manifestations du LKP. Diabolisation et criminalisation de l'action syndicale pour faire taire les syndicats par tous moyens. **NOU PÉKÉ LAGÉ !**

UNE JEUNESSE SACRIFIÉE UN SYSTÈME ÉDUCATIF EN PÉRIL

La jeunesse guadeloupéenne dynamique et volontaire aspire à travailler et à contribuer au développement de son pays. Celle-ci refuse d'être enfermée entre les quatre murs que sont le chômage, l'alcool, la drogue, la violence. D'autant qu'il ne lui est proposé que des contrats précaires sans perspectives d'avenir. La situation calamiteuse de l'école en Guadeloupe ne permet pas de répondre aux besoins de cette jeunesse. Une école qui ne tient pas compte des réalités historiques, culturelles et géographiques de notre Pays. Au lieu de chercher les moyens pour faire face aux problèmes auxquels notre école est confrontée, le rectorat de la Guadeloupe persiste à conduire avec le plus grand zèle une politique marquée par les suppressions de postes, 31 postes au 2nd degré à la rentrée 2014 et l'augmentation des emplois précaires.

Suite au chaos créé par la scission de l'université des Antilles et de la Guyane, l'intersyndicale de l'université s'est mobilisée pour exiger le maintien en Guadeloupe de tous les postes de titulaires et non titulaires, le respect du choix de la communauté universitaire de la Guadeloupe, un service public d'enseignement supérieur performant en terme de réussite des étudiants et de développement de territoire dans son bassin caribéen.

Dans ce contexte de faillite des institutions, il est proposé aux jeunes en situation d'échec scolaire, une école de la deuxième chance qui, en réalité, ne propose aucune formation diplômante contrairement à l'AFPA, organisme de formation supprimé par Victorin LUREL.

GWADLOUP AN SOUFRANS !

- Plus de 30% de la population active est au chômage ;
- Le revenu annuel net imposable moyen est inférieur de 7000 euros à celui de la France ;
- Près de 60% des jeunes de 16-25 ans est sans emploi ;
- Le scandale des marchés publics exécutés par des travailleurs exploités venus d'ailleurs alors que les compétences guadeloupéennes existent sur place ;
- Plus de la moitié des guadeloupéens est touchée par la misère, la précarité, l'exclusion ;
- Près de 5000 familles « survivent » grâce à l'aide alimentaire ;
- 23% de la population totale, soit 93000 personnes, sont des bénéficiaires ou des ayants droits du RSA ;
- la dilapidation des terres agricoles au profit de la spéculation immobilière ;
- L'empoisonnement de nos terres et de nos êtres à la chlordécone et autres pesticides ;
- Plus de 1300 jeunes sortent du circuit scolaire, chaque année, sans formation, ni qualification ou diplôme ;
- L'illettrisme qui touche près de 25 % de la population guadeloupéenne ;

- Une jeunesse en détresse qui n'a comme seule voie d'avenir que les déviances sociales ;
- Une morbidité générale caractérisée par des maladies chroniques non contagieuses et évitables (diabète, insuffisance rénale chronique, hypertension artérielle, asthme, insuffisance cardiaque chronique) -autant d'affections liées principalement au mode de vie, à la mauvaise nutrition, à la précarité, à la pauvreté et à la sédentarité, ... ;
- La mort programmée de la production agricole, de l'agro transformation, de la petite industrie et de l'artisanat par la mise en œuvre du projet de port en eau profonde ;
- La gestion scandaleuse de la ressource en eau sous la mainmise des multinationales en complicité avec les élus et cela au mépris des intérêts, du droit à la santé et des conditions de vie du Peuple de Guadeloupe ;
- L'escroquerie des lois et décret LUREL sur les prix des marchandises et le prix des carburants qui ont légalisé la *pwofitasyon* des importateurs distributeurs et des compagnies pétrolières sur nous, Guadeloupéens ;

JENN, TRAVAYÈ, CHOMÈ, RÈTRÉTÉ DOUBOUT !

Une seule réponse : **LA LUTTE ; ET ENCORE ET TOUJOURS LA LUTTE !!!**

Ce sont les travailleurs et le peuple an **Mouvman, an Konsyans, an balan épi owganizasyon a yo ké pòtè riméd pou rété gaya, vwè klè é vansé si yo pou kalbandé tout pwofitasyon.**

La formation la conscientisation des travailleurs et du peuple pourra les guider dans cette lutte sans merci contre le patronat, le monde de la finance et les politiciens à leur solde.

En cette année 2014 **l'unité des travailleurs** et du peuple de Guadeloupe est plus que jamais salutaire pour se battre :

CONTRE

- Le non respect des accords signés ;
- Les suppressions de postes, les licenciements et la multiplication des emplois précaires ;
- L'échec scolaire et le chômage des jeunes ;
- Le gel des salaires, l'augmentation des prix, des impôts et des cotisations sociales ;
- La répression antisyndicale ;

POUR

- L'arrêt des licenciements et l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs ;
- L'arrêt des contrats précaires et leurs remplacements par des CDI ;
- Une offre d'emploi pérenne pour la jeunesse
- La préservation de tous les moyens affectés sur le pôle universitaire de Guadeloupe,
- Une école et une université au service de notre jeunesse ;
- La revalorisation des retraites, des prestations et l'augmentation des salaires ;
- La préférence à l'emploi des guadeloupéens ;
- Un service public de production et de distribution de l'eau.....